



Le péril jeune

Contestations adolescentes et négociation de l'ordre familial au début du Moyen Âge (VII^e-X^e siècle)

Justine Audebrand

DANS **ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE 2023/2 n° 146**, PAGES 11 À 29
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0066-2062

ISBN 9782410027488

DOI 10.3917/adh.146.0011

Date de mise en ligne : 17/06/2024

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2023-2-page-11?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LE PÉRIL JEUNE

CONTESTATIONS ADOLESCENTES ET NÉGOCIATION DE L'ORDRE FAMILIAL AU DÉBUT DU MOYEN ÂGE (VII^e-X^e SIÈCLE)

par Justine AUDEBRAND

En 1964, Georges Duby publie dans les *Annales* un article fondateur dans lequel il évoque les «jeunes» de la société aristocratique du XII^e siècle : il y décrit une jeunesse turbulente qui est à la fois une classe d'âge aux contours flous – les jeunes sont entre l'âge de l'adoubement et celui du mariage – et un groupe social où se constitue un entre soi masculin. Les jeunes, après un ou deux ans d'errance en bandes, se confronteraient ensuite à leur père, seigneur vieillissant dont ils souhaiteraient prendre la place (Duby, 1964). Si ce modèle est quelque peu daté, il a le mérite de poser plusieurs questions fondamentales : il évoque la délicate question des rapports entre le père et le fils au moment où ce dernier quitte l'enfance et montre que la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte peut être assez longue et conflictuelle. Arlette Farge et Michel Foucault parleront de «conflits au seuil» pour évoquer ces conflictualités spécifiques à la période de transition entre l'enfance et la vie adulte (Farge et Foucault, 1982). Ce sont ces conflits au seuil que je me propose d'étudier ici, mais

en ne les limitant pas aux jeunes hommes et en intégrant pleinement les femmes. Ces conflits – qui prennent la forme de contestations plus ou moins vives allant parfois jusqu'à la révolte armée – permettent, en creux, de révéler les normes attendues du passage à l'âge adulte. Ils sont aussi le signe que les jeunes hommes et femmes, une fois sortis de l'enfance proprement dite, cherchent à participer pleinement aux décisions concernant leur vie mais aussi aux destinées de leur famille.

Les révoltes «adolescentes» et, plus largement, la période de transition entre enfance et vie adulte sont peu aisées à étudier pour l'Occident des VII^e-X^e siècles même si la jeunesse est un âge difficile à définir à toutes les époques (Lett, Robin et Rollet, 2015, 236). L'histoire de l'enfance a surtout été faite par des historiens de la fin du Moyen Âge (Lett, 1997). Les plus récentes publications en histoire médiévale sur le sujet s'intéressent peu à la sortie de l'enfance¹, sauf peut-être à Byzance (Ariantzi, 2018) ou pour des périodes postérieures à l'an mil (Ward, 2018 et 2022). À titre d'exemple, Susan Irvine

et Winfried Rudolf ont publié en 2018 un ouvrage intitulé *Childhood & Adolescence in Anglo-Saxon Literary Culture*, mais ils ne théorisent pas vraiment la notion d'adolescence, qui n'est par ailleurs pas réellement traitée dans le volume (Irvine et Rudolf, 2018; Dockray-Miller, 2019). Plus ancien, le recueil dirigé par Giovanni Levi et Jean-Claude Schmitt sur l'histoire des jeunes en Occident ne consacre pas de chapitre au début du Moyen Âge (Levi et Schmitt, 1996), période qui brille aussi par son absence dans le gros volume des actes du colloque *Lorsque l'enfant grandit* (Bardet, Luc, Robin-Romero et Rollet, 2003). Quelques études de cas, comme celle de Sylvie Joye sur le rapt de Judith et la révolte des enfants de Charles le Chauve (Joye, 2006), permettent néanmoins de saisir des jeunes gens en révolte et de comprendre les mécaniques complexes à l'œuvre. Il ressort cependant de ce rapide panorama que la transition entre enfance et âge adulte a été assez peu étudiée en tant que telle pour le haut Moyen Âge.

Il est vrai que cette tranche d'âge est complexe à cerner dans les sources, en particulier en l'absence de documents judiciaires si chers aux historiens de la famille à l'époque moderne. Les sources annalistiques et les chroniques s'intéressent assez peu aux âges de la vie, sauf dans le cas de rébellion des jeunes hommes contre leur père : il faut dire que ces situations sont des affaires politiques dans la haute aristocratie et dans la famille royale. L'hagiographie fournit quant à elle des informations extrêmement précieuses sur les révoltes adolescentes, mais avec de fortes différences en fonction du genre des enfants :

ainsi, les Vies des saints et, plus encore, des saintes, sont riches d'enseignements sur la perception de l'enfance (Isaïa, 2021) et sur la manière dont les jeunes négocient leur place dans la famille au sortir de l'enfance. Malgré son caractère stéréotypé et moralisateur, l'hagiographie renseigne souvent sur les normes de comportement attendues de la part des jeunes, d'autant que la mention de l'enfance et de sa sortie n'est jamais gratuite dans cette littérature (Isaïa, 2021, 692) et permet de mettre en lumière les relations privilégiées entre les jeunes et leur entourage (Joye, 2021, 792). Ces sources ne permettent cependant pas de connaître les jeunes gens des classes inférieures de la population : seule l'aristocratie est suffisamment documentée pour que l'on puisse espérer y cerner le difficile passage de l'enfance à l'âge adulte. Par ailleurs, les actes de la pratique ont tendance à gommer les conflits intrafamiliaux, qui sont plus aisément perceptibles dans les sources narratives : ils ont pour cette raison été exclus de la présente étude. Le corpus ici défini ne prétend nullement à l'exhaustivité. J'ai sélectionné quelques exemples significatifs issus de la centaine de sources hagiographiques et annalistiques dépouillées lors de ma thèse sur les relations adelphiques dans l'Europe du haut Moyen Âge (Audebrand, 2023). Cette thèse portait sur la Gaule, essentiellement au nord de la Loire, la Germanie et l'Angleterre, dans une perspective comparatiste. Pour cet article, j'ai restreint l'étude aux mondes franc et germanique des VII^e-X^e siècles, dans la mesure où la perception des âges de la vie n'est peut-être pas la même en Angleterre (Sánchez-

Martí, 2008).

ENFANCE, ADOLESCENCE ET GENRE AU DÉBUT DU MOYEN ÂGE

Avant d'évoquer les rébellions adolescentes en tant que telles, quelques rapides réflexions sur les âges de la vie s'imposent : quand sort-on de l'enfance au début du Moyen Âge ? Les définitions données par les auteurs de la période ne sont pas toujours les mêmes et elles sont marquées par une certaine instabilité (James, 2004, 15-16). Augustin et Isidore de Séville parlent d'*infantia* jusqu'à sept ans, de *pueritia* jusqu'à quatorze ans puis d'*adolescencia* entre quatorze et 28 ans (Goetz, 2018; Isidore de Séville, XI, 2, 4, 107). Chez la plupart des auteurs, l'âge de quatorze ans est un pallier important : c'est l'âge auquel le jeune homme devient un adulte, tant au plan social que physique. C'est en effet à ce moment qu'apparaît la barbe : à l'époque mérovingienne, la coupe de la première barbe est un rite de sortie de l'enfance, remplacé à partir de l'époque carolingienne par la remise des armes qui permettront au jeune noble d'exercer ses fonctions (Le Jan, 2001). Isidore rapporte que certains placent l'âge de la puberté à quatorze ans; l'adolescent est pour lui celui qui est suffisamment âgé pour procréer (Isidore de Séville, XI, 2, 15, 117). Au sein des monastères, les jeunes hommes rejoignent les adultes autour de l'âge de quatorze ans (Cochelin, 2013). Cependant, dans la version K de la loi salique, au IX^e siècle, c'est plutôt l'âge de douze ans qui est retenu : on ne peut réclamer d'amende à l'enfant (*puer*) de

moins de douze ans qui a commis une faute et les meurtres d'enfants de moins de douze ans sont catégorisés avec le meurtre des femmes, pas avec celui des hommes libres².

Toutefois, les jeunes laïcs restent encore fréquemment sous la coupe de leur père, ne fondent pas de famille immédiatement (ce qui ne les empêche pas d'avoir des partenaires sexuelles) et n'entrent dans l'âge « adulte » proprement dit qu'autour de 28 ans. On retrouve ici l'idée déjà exprimée par Duby, qui met en avant une période de transition assez longue entre la sortie de l'enfance et l'âge adulte. Les auteurs du haut Moyen Âge perçoivent l'*adolescencia* comme un âge complexe durant lequel l'âme n'est pas encore assez forte pour éviter de tomber dans le péché (Goetz, 2018). La jeunesse des hommes « adolescents » est ainsi fréquemment invoquée lorsqu'ils se révoltent. L'évêque Adalbold d'Utrecht affirme par exemple dans sa Vie d'Henri II que Brunon, le frère du roi de Germanie Henri II, se révolte entre 1002 et 1005 parce qu'il est jeune et donc facilement corrompu³. On ne connaît pas avec certitude l'âge de Brunon à ce moment, mais il est sans doute dans la deuxième moitié de sa vingtaine (Zoepfl, 1955) : l'excuse de la jeunesse est mobilisée jusqu'à un âge relativement avancé. Néanmoins, les péchés des jeunes hommes leur sont plus facilement pardonnés en raison même des écueils propres à cet âge (Goetz, 2018). Ce schéma élaboré par des hommes d'Église est certes théorique mais il semble cependant correspondre en partie aux réalités sociales d'avant l'an mil.

Les clercs n'élaborent pas de réflexions similaires sur les âges de la vie au féminin. Dans le chapitre qu'il consacre aux âges de la vie, Isidore de Séville évoque beaucoup plus longuement les mots désignant les âges des hommes que ceux des femmes : il s'intéresse surtout, pour les femmes, aux termes de *puella* (jeune fille), *mulier* (femme) et *virgo* (vierge) ainsi que *virago* (femme qui agit comme un homme) (Isidore de Séville, XI, 2, 22, 119). La moindre conceptualisation des âges de la vie au féminin tient sans doute au fait qu'il n'y a vraisemblablement pas d'âge de transition pour elles. Les jeunes filles peuvent être mariées à partir de l'âge de douze ans (Leyser, 1979, 54) et jusqu'à vingt ans environ (Le Jan, 1993, 346). Dans les faits, même si les mariées de douze ans existent, les sources narratives et diplomatiques montrent qu'elles sont plutôt mariées autour de l'âge de quinze ans, au moment où leurs frères entrent dans l'*adolescencia*. Selon la loi des Wisigoths, l'âge parfait d'une femme au mariage est ainsi de quinze ans (Bitel, 2002, 165). Dans la loi salique version K, l'amende de compensation pour les femmes est différente en fonction de leur capacité à procréer ou non, sans considération stricte d'âge : l'amende est de 200 sous pour une fille prépubère – et pour une femme ménopausée – et de 600 sous pour une femme libre « après qu'elle a commencé à avoir des enfants ⁴ ». Les femmes passent donc assez rapidement du statut de fille à celui d'épouse et de mère, sans profiter des sociabilités adolescentes propres aux jeunes hommes et sans avoir la possibilité de s'ajuster

aux changements de la puberté (Melichar, 2018). La situation est peut-être un peu différente pour les jeunes filles destinées au cloître, qui sont légion dans les familles aristocratiques du début du Moyen Âge : en 789, Charlemagne rappelle que les femmes ne peuvent prendre le voile avant l'âge de 25 ans ⁵, ce qui crée une disparité assez notable entre les moniales et les femmes mariées.

Les données archéologiques, quoique toujours difficiles à interpréter, confirment en partie cette différence entre jeunes hommes et jeunes femmes : durant les premiers siècles du Moyen Âge, les sépultures de ces dernières montrent qu'elles reçoivent des objets genrés, connotés comme féminins, à un âge plus précoce que les garçons (Possenti, 2021; James, 2004, 13).

Ces différences expliquent en partie le profil des contestations adolescentes, même s'il faut garder à l'esprit que les considérations savantes ne recourent pas toujours les réalités sociales (Alexandre-Bidon, 2003, 161). Les révoltes féminines sont principalement le fait de très jeunes femmes qui s'opposent à un mariage non consenti en se plaçant sous l'autorité d'un Dieu plus bienveillant que leur père biologique (Melichar, 2018, 107). Les révoltes masculines sont plus tardives et ont lieu autour de la vingtaine, voire plus tard : elles sont en général la réponse au maintien, par le père, dans un état de dépendance et le signe que le fils retire sa fidélité à son seigneur et père (Le Jan, 2001).

RÉVOLTES ADOLESCENTES ET CONFLITS GÉNÉRATIONNELS

Malgré ces modalités sensiblement différentes, les contestations des jeunes gens du haut Moyen Âge témoignent de buts communs : les personnes qui sortent de l'enfance cherchent à s'opposer à un ordre parental perçu comme injuste et entendent, *a minima*, prendre part aux décisions familiales. Cette contestation, lorsqu'elle dégénère en conflit ouvert, donne lieu à des fugues pour les femmes ou à des prises d'armes pour les hommes : l'adolescent mobilise des moyens nouveaux, inaccessibles aux enfants, qui sont le signe de sa prise d'indépendance par rapport aux parents.

Les adolescents en révolte contre leurs parents agissent rarement seuls : la plupart du temps, ils se cherchent des soutiens dans et hors de la famille. Au sein de la famille, les premiers mobilisés sont les frères et sœurs. Dans la Vie d'Aldegonde, datée de la fin du VII^e ou du début du VIII^e siècle, la sainte qui souhaite entrer au monastère alors que ses parents voudraient la marier bénéficie du soutien de sa sœur Waudru, elle-même entrée dans les ordres en même temps que son mari devenu moine (*Vita Aldegundis prima*, chap. 4, 316-317). Aldegonde peut ici compter sur un double effet : sa sœur, plus âgée car déjà mariée, a plus de poids dans les décisions familiales que la jeune fille mais en même temps, un effet de solidarité générationnelle peut jouer contre les parents. On peut peut-être y ajouter un effet de genre, dans la mesure où la Vie d'Aldegonde est l'un des rares textes

mérovingiens à s'intéresser aux relations entre sœurs (Réal, 2001, 489-490).

Toutefois, la solidarité genrée n'est pas la principale raison du soutien à un frère ou une sœur contestataire : la solidarité générationnelle prime. Cet effet générationnel est très perceptible dans la Vie d'Odile, composée au IX^e siècle (Gaillard, 2018; *Vita Odiliae abbatisae Hohenburgensis*, 7-8, 41-42). Selon la légende, Odile est née aveugle et reléguée dans un monastère afin d'éviter que son père ne la tue. Son baptême lui fait miraculeusement retrouver la vue mais elle ne réintègre pas sa famille pour autant. Quelques années plus tard, elle écrit à son frère, qu'elle n'a jamais rencontré, afin que celui-ci plaide sa cause auprès de leur père et l'aide à revenir dans sa famille. Cette attitude pour le moins surprenante est en quelque sorte un miroir des situations dans lesquelles les jeunes femmes souhaitent fuir le mariage pour entrer au monastère. Le frère n'est pas nommé, est désigné le plus souvent comme *adolescens* – mais parfois comme *puer*, signe de nouveau de l'instabilité du vocabulaire – et assiste son père dans ses fonctions : c'est donc vraisemblablement un jeune homme âgé de plus de quatorze ans. Il aide sa sœur, contre l'avis de son père, à la fois en raison d'une forme de solidarité adelphique – il est dit explicitement qu'Odile lui écrit en raison du lien de *fraternitas* qui les unit – mais aussi parce que, n'étant plus un enfant, il entend sans doute exercer son autorité sur sa sœur au même titre que le père. Les femmes de la famille sont en effet placées sous le *mundium* de leur père ou de leur frère : ce terme, qui apparaît dans

plusieurs textes de lois du haut Moyen Âge (Joye, 2012, 222), désigne à la fois un droit de tutelle et de protection sur les individus dépendants. Sans être détenteurs du *mundium* sur leurs sœurs du vivant de leur père, les jeunes hommes peuvent toutefois vouloir définir les préoccupations familiales et être consultés sur le mariage ou l'entrée dans les ordres de leurs sœurs adolescentes.

Les révoltes adolescentes contre l'autorité paternelle peuvent donc être le fait de plusieurs enfants en même temps, en particulier s'ils ont un âge proche qui les pousse à vouloir s'émanciper. C'est du reste ce que notait déjà Sylvie Joye à propos des enfants de Charles le Chauve : quand ils se révoltent, ce sont les trois aînés qui s'unissent ; les cadets, encore jeunes, ne prennent pas part au conflit (Joye, 2006). Quand les cadets sont entraînés dans les contestations de leurs aînés, c'est probablement en tant que caution, en particulier pour les femmes. C'est le cas pour Austreberte, abbesse de Pavilly, dont la Vie est mise par écrit au début du VIII^e siècle. La jeune fille se consacre aux œuvres pieuses, ce que ses parents voient d'un mauvais œil car ils désirent la marier : il s'agit du *topos*, courant dans l'hagiographie mérovingienne, de la sainte choisie par Dieu dès l'enfance.

« Le temps passant, ses parents, qui ne voyaient pas d'un bon œil ses bonnes actions, reçurent les gages d'un amour séculier et fixèrent un jour pour son mariage. Pleine d'angoisse, Austreberte se mit à réfléchir à ce qu'elle pourrait faire. Pleine de tristesse, elle prit la route en secret en emmenant son frère germain,

bien qu'il fût tout petit. (...) Elle avoua finalement à son frère où elle désirait vivement se rendre. Il y avait à cette époque un saint homme, de grand mérite auprès de Dieu : il s'agissait d'Omer, évêque de Thérouanne, diocèse duquel la jeune fille tirait sa noble origine. Elle se hâtait vers lui afin qu'il la consacrat grâce au voile sacré. Elle avait aussi avec elle, sur son chemin, de nombreux compagnons⁶. »

Austreberte finit par revenir dans sa famille et, forte du soutien de ses frères et de sa mère, elle obtient gain de cause et peut entrer dans le monastère de son choix. Il n'empêche que la fugue initiale avec son jeune frère a de quoi surprendre : il s'agit sans doute pour Austreberte de faire valoir la présence d'un protecteur masculin même lorsqu'elle se retrouve hors du domicile familial (Réal, 2001, 483). Mais ce frère est trop jeune pour porter activement la contestation de sa sœur, d'où la mobilisation d'autres soutiens, hors de la famille cette fois. Il est clair que le recours à l'Église, via l'évêque de Thérouanne, n'est pas improvisé. La foule de comparses (hommes, femmes ou les deux?) est également un signe du soutien qu'Austreberte peut mobiliser. En somme, si la révolte d'Austreberte aboutit, c'est précisément parce qu'elle peut compter sur des soutiens nombreux et variés qui font pression sur sa famille : la mobilisation d'un réseau est au cœur de la réussite de l'entrée au monastère (Anrich, 2023). Le frère, comme dans le cas d'Odile, apparaît néanmoins comme un élément clé de la contestation, même de manière passive, et renforce l'idée selon laquelle les rébellions adolescentes sont

bien en partie des conflits de génération qui unissent certains enfants contre leurs parents.

Se pose alors la question de savoir comment s'expriment les contestations adolescentes quand les soutiens de la même génération font défaut. Il arrive en effet qu'une partie des enfants prennent fait et cause pour les parents ou du moins ne s'impliquent pas activement auprès de leur frère ou sœur rebelle. L'adolescent ou l'adolescente contestataire peut alors se tourner vers d'autres soutiens familiaux. La première option, surtout utilisée par les jeunes hommes, consiste à se trouver une conjointe issue d'une famille puissante qui puisse appuyer leurs prétentions. Le mariage sans accord paternel est pour les jeunes – en particulier pour les hommes – un signe fort de remise en cause de l'autorité parentale : Charles l'Enfant, un des fils de Charles le Chauve, épouse ainsi la veuve d'un certain comte Hubert sans en référer à son père et alors qu'il a tout juste quinze ans (*Annales Bertiniani*, 862, 90-91). Cela est moins perceptible pour les femmes pour lesquelles un des signes les plus clairs de contestation est l'entrée au monastère contre l'avis des parents : difficile dans ce cas d'obtenir le soutien d'un éventuel mari ! L'exemple d'Austreberte montre cependant que la mobilisation de ressources peut alors se faire hors de la famille.

Cette mobilisation peut également exister au sein de la famille mais selon des logiques intergénérationnelles, comme on le voit dans la Vie de Rictrude. Il s'agit d'un texte composé en 907 par le moine Hucbald de Saint-Amand

(Louis, 2014, 358) : il relate la vie d'une sainte du VII^e siècle et consacre un long passage au conflit entre cette femme et sa fille Eusébie. Le texte est original en ceci qu'il est un des rares exemples de remise en cause de l'autorité maternelle. Plus difficile à cerner en raison du désintérêt relatif des hagiographes pour les relations mère / fille, ces conflits sont essentiellement visibles lorsque la mère est veuve et endosse donc les responsabilités autrefois dévolues à son défunt mari. En ce sens, la veuve assure le rôle du père et elle est notamment en charge des stratégies matrimoniales et patrimoniales : en somme, il lui est nécessaire de préserver l'unité familiale. Toutefois, elle agit rarement seule. L'exemple du conflit entre Rictrude et sa fille Eusébie est ainsi éclairant à plus d'un titre. Rictrude, veuve, entre au monastère de Marchiennes (dans la vallée de la Scarpe), qui est une fondation qu'elle promeut avec saint Amand. Elle emmène avec elle ses trois filles encore jeunes, tandis que son fils Mauronte mène une carrière laïque avant d'entrer lui aussi dans les ordres. Eusébie, la deuxième fille, est en partie éduquée par son arrière-grand-mère paternelle, Gertrude, fondatrice du monastère d'Hamage, à tout juste cinq kilomètres de celui de Marchiennes. À la mort de Gertrude, Eusébie doit lui succéder à Hamage mais Rictrude souhaite qu'elle revienne auprès d'elle, à Marchiennes, en raison de son jeune âge : Eusébie n'a que douze ans⁷. Rappelons que la sortie de l'enfance, qui se fait à douze ans pour les femmes vouées au mariage, est peut-être plus tardive pour

les femmes destinées à l'Église : si elle était vouée au mariage, elle serait en âge d'être mariée mais elle est ici considérée comme trop jeune. Pourtant, Eusébie refuse de se soumettre à l'injonction maternelle, malgré l'ordre du roi : toutes les nuits, elle se rend à Hamage en secret. Lorsque sa mère le découvre, elle décide de la faire punir physiquement, mais par l'intermédiaire de Mauronte, son fils⁸, qui se range clairement du côté de sa mère contre sa sœur en rébellion. L'exercice de l'autorité parentale est ici genré : la mère ne prend pas elle-même la responsabilité de faire fouetter sa fille, elle a besoin d'en passer par son fils, qui apparaît ici comme un relais de cette autorité. La punition physique relève du masculin et la mère, même veuve, ne peut la pratiquer : elle n'est pas totalement un père par procuration et ne dispose pas elle-même du droit de correction, comme cela est le cas au XVIII^e siècle (Doyon, 2005), même si elle doit gérer les alliances matrimoniales et le patrimoine. Par ailleurs, l'hagiographe ne condamne pas la dureté de cette punition, qui laisse Eusébie handicapée : il passe plusieurs paragraphes à tenter de justifier, avec difficulté, ce comportement qui doit sans doute paraître choquant pour une famille sainte. Cela montre que les sévices familiaux et le droit de correction, comme à l'époque moderne (Lett, Robin et Rollet, 2015, 255), ne sont certes pas punis mais qu'ils sont censés s'appliquer du moins avec une juste mesure.

Hucbald affirme toutefois qu'Eusébie finit par avoir gain de cause. Cette victoire finale de la jeune femme en conflit avec

sa mère pose question, d'autant que la Vie est celle de Rictrude dont l'autorité est ouvertement bafouée. Il est probable qu'Eusébie, comme Austreberte donc, ait des soutiens puissants, notamment du côté de la famille de son père. Dans la Vie, les familles de Rictrude et de son époux Adalbald sont visiblement à couteaux tirés : la parenté de Rictrude semble refuser le mariage et Adalbald aurait été tué par des parents de son épouse.

Il n'est donc pas anodin qu'Eusébie s'inscrive dans sa parenté paternelle en prétendant prendre la succession de son arrière-grand-mère et qu'une de ses sœurs soit destinée à la succession maternelle. Faut-il aussi souligner que les établissements de Marchiennes et d'Hamage sont rivaux et que Rictrude est originaire de Gascogne, bien loin des terres septentrionales où elle entre au monastère ? En somme, le conflit mère / fille ne porte peut-être pas tant sur le jeune âge d'Eusébie que sur un conflit lignager et patrimonial : à douze ans, au sortir légal de l'enfance, Eusébie choisit de privilégier un héritage sur un autre, ce qui rentre en contradiction avec les ambitions politiques et patrimoniales de sa mère et de son frère et explique vraisemblablement la violence de la punition. Cet exemple illustre les tensions qui peuvent se faire jour lorsque les enfants deviennent adultes : ils peuvent remettre en cause les stratégies parentales et, dans le cas d'Eusébie, peut-être menacer la survie politique de leur groupe familial. Il est probable que le conflit eût été moins violent avant le décès du père : ici, la survie politique et économique de Rictrude, veuve en terre

les fondations monastiques, en particulier féminines, sont des éléments importants du pouvoir aristocratique : en priant pour le salut de leur famille, en assurant un rôle de maintien des relations sociales et familiales, elles participent pleinement, du moins jusqu'à l'époque carolingienne, à la puissance de leur famille. La réintégration des jeunes filles réfractaires au mariage se fait donc certes sans repentance de leur part, mais leur refus est converti en une nouvelle forme de capital social et symbolique pour la famille. Cela explique la rareté des « vocations forcées » (Roger, 2013) et, même si l'entrée en religion contrarie les stratégies matrimoniales des parents comme à d'autres époques (Anrich, 2021 et 2022), elle a peut-être moins de conséquences qu'aux périodes ultérieures, même si la nature radicalement différente de la documentation rend délicate la comparaison.

En revanche, il est rare que les jeunes hommes refusent les alliances conclues pour eux par leurs parents pour entrer au monastère : dans les textes clunisiens du x^e siècle par exemple, les futurs saints obéissent à leur père quand celui-ci décide de les marier, même si cela va à l'encontre de leur désir selon les hagiographes (Cochelin, 2013); ce *topos* existait toutefois à l'époque mérovingienne (Isaïa, 2021, 704). Telles qu'elles sont dépeintes par les sources, les révoltes des jeunes hommes visent plutôt à obtenir davantage de pouvoir et d'indépendance de la part de pères qui les maintiennent dans une forme de soumission. Ces révoltes-là sont donc jugées beaucoup plus sévèrement par les auteurs du premier Moyen Âge car elles

ne sont pas motivées par le désir d'intégrer l'Église et nuisent à l'équilibre de la famille. Les contestations adolescentes masculines, lorsqu'elles virent à la révolte ouverte, peuvent alors être sévèrement sanctionnées, notamment à l'époque carolingienne. En 792, Pépin – surnommé plus tard le Bossu –, fils aîné de Charlemagne, se révolte contre son père avec semble-t-il des soutiens dans l'aristocratie⁹. Il a alors autour de 25 ans. Les causes de sa révolte ne sont pas forcément claires mais il semble que Pépin cherche à obtenir des prérogatives similaires à celles de certains de ses frères cadets, qui ont été placés à la tête de royaumes par leur père (De Jong, 2009, 17; Nelson, 1997, 163). Comme d'autres, Pépin se rebelle car il est maintenu dans la dépendance par rapport à son père. Toutefois, sa révolte échoue et Charlemagne le fait enfermer au monastère de Prüm, où il termine ses jours près d'une vingtaine d'années plus tard (Nelson, 1991, 200-201). L'échec de la rébellion du jeune homme se traduit donc par une exclusion définitive de la famille, de l'héritage et de la succession paternelle. L'exclusion par l'enfermement peut se doubler de peines physiques : Charles le Chauve fait crever les yeux de son fils rebelle Carloman, âgé d'un peu plus de vingt ans, en 873 (*Annales Bertiniani*, 873, 190). Enfin, hors de la famille royale, ces sanctions existent également : si l'on revient à Odile aidée par son frère à réintégrer sa famille, il convient de noter que ce frère est tué par son père dans un accès de rage (*Vita Odiliae abbatisae Hohenburgensis*, 8, 42). La violence est un moyen de réaffirmer l'autorité pater-

nelle bafouée par la révolte de ces jeunes hommes.

Du reste, l'exclusion de la famille pour les jeunes femmes contestataires est rare mais elle existe aussi, selon des modalités différentes cependant. La brève Passion de Maxellende, composée à la fin du IX^e siècle ou au début du X^e dans le diocèse de Cambrai (Helvétius, 2014), est en grande partie consacrée à son mariage raté. Comme Austreberte et comme tant d'autres, elle désire se consacrer à Dieu depuis sa plus tendre enfance. Mais son père la promet à un certain Harduin au moment où elle atteint la puberté¹⁰. L'hagiographe anonyme place alors ce discours dans la bouche de la jeune femme :

« Depuis l'enfance, j'ai consacré à Dieu ma virginité et j'ai décidé, avec l'aide de sa grâce, de l'avoir lui seul comme chaste amant et comme époux généreux. Sachez bien que mon intention est de lui conserver une foi inviolable. Vous me dites que je peux faire deux choses en même temps : servir Dieu et être engagée dans les liens du mariage. Sachez que je ne le ferai pas. Je ne censure pas les noces et je n'ai pas l'audace de les maudire, car elles sont bonnes entre des êtres qui se sont choisis mutuellement. Toi, mon père, tu aurais dû éviter d'accorder, sans mon aveu, ton assentiment à un étranger. Tu savais, en effet, étant donné mon âge, qu'il m'appartenait de choisir moi-même un seigneur, un époux qui puisse me plaire; et surtout tu savais que j'étais la fiancée d'un autre, à savoir mon seigneur Jésus-Christ¹¹. »

L'argumentaire est ici représentatif d'une évolution carolingienne : à partir du IX^e siècle, l'Église promeut le consen-

tement des époux comme un des critères de validité de l'union conjugale, même s'il n'est pas le principal (Joye, 2012, 441-442). Là où Austreberte refusait le mariage par principe, Maxellende le refuse parce qu'elle n'a pu y consentir. Cependant, la révolte de Maxellende contre le destin imposé par ses parents ne porte pas ses fruits : contrainte à épouser Harduin, la jeune femme est assassinée par son mari car elle continue de se vouer à Dieu. Il semble que Maxellende, au contraire d'Austreberte, n'ait pas de soutien : la Vie ne mentionne aucun frère, aucun parent, aucun ecclésiastique influent capable de soutenir la jeune femme. Le recours à l'institution ecclésiastique ne suffit donc pas : encore faut-il, pour remettre en cause l'ordre familial voulu par le père, avoir des appuis. L'absence d'appuis suffisants explique bien souvent, pour les hommes comme pour les femmes, l'échec de la contestation adolescente. C'est cette impossibilité à mobiliser des soutiens qui rend possible l'exclusion du jeune contestataire, que cette exclusion prenne la forme d'une privation de droits sur l'héritage et la succession ou bien du meurtre. L'exercice de la violence par un père, un frère ou un mari apparaît comme une manière de contenir la contestation et de préserver le collectif familial en soumettant l'individu réfractaire.

Toutefois, ces sanctions extrêmes semblent moins pratiquées au X^e siècle qu'à l'époque carolingienne : le roi puis empereur Otton I^{er} (936-973) fait preuve d'une grande clémence envers les révoltes de son jeune frère Henri au tournant des années 930 et 940 puis envers celles

de son fils adolescent Liudolf dans les années 950. Ainsi, quand Henri est condamné à l'exil, cette exclusion n'est que temporaire et il finit même par cesser de se rebeller quand il acquiert une position quasi-royale en obtenant le puissant duché de Bavière en 947 (Leyser, 1979, 14-18). En 954, Liudolf voit certes son duché confisqué par son père en représailles de sa révolte (Adalbert de Magdebourg, 954, 168), mais il ne subit pas la même violence que certains princes carolingiens. Ce changement de réactions face aux révoltes des jeunes hommes tient sans doute à l'évolution des normes familiales : la mise en place progressive de l'unigéniture suscite des résistances qui sont vraisemblablement prises en compte par les souverains. Jusqu'à la fin du IX^e siècle, la pratique du partage plus ou moins égalitaire entre les fils d'un souverain défunt reste la norme. La division des royaumes cesse d'être pratiquée au X^e siècle, mais cela relève sans doute autant de tendances de fond dans l'organisation des familles royales que de logiques politiques conjoncturelles. En effet, tant en Germanie qu'en Francie occidentale, les difficultés politiques des décennies autour de 900 et la réduction drastique du domaine royal (au moins en Francie) aboutissent bien souvent à la désignation d'un seul roi, pas forcément carolingien et si possible adulte. Aucune succession de père en fils n'a lieu entre 900 et le milieu des années 930 : durant cette période, la question du partage des royaumes ne se pose pas et cela explique sans doute en partie la tendance, par la suite, à ne plus diviser entre

les fils au niveau royal, même quand une succession dynastique réussit de nouveau à s'imposer. La pratique du partage perdure encore largement dans l'aristocratie. Par ailleurs, dans les familles royales, ce n'est pas tant la primogéniture qui se met en place à partir des années 930 que l'unigéniture : le successeur n'est pas toujours le premier fils, mais le premier fils bien né. Otton I^{er} (936-973), premier roi de Germanie dont les frères ne peuvent prétendre à la royauté, a un demi-frère aîné, Thankmar, issu d'une première union de son père (Leleu, 2008, 38). À aucun moment Thankmar n'est pressenti par son père pour lui succéder, au contraire d'Otton.

Toujours est-il que, lors de la succession d'Henri I^{er} en 936, rien n'est prévu pour doter le cadet Henri : Otton I^{er} est le seul à devenir roi. De même, l'une des nombreuses raisons de la révolte de Liudolf est le remariage de son père : le jeune prince craint d'être exclu de la succession au profit d'un demi-frère né d'un mariage important pour le pouvoir de son père¹² (Leyser, 1979, 20). L'association de plus en plus étroite de l'épouse du souverain à ses décisions peut donc renforcer certaines lignes de fracture au sein des familles, entre enfants issus de différentes unions. Ces tensions autour de la succession et du partage de l'héritage ne font pas foncièrement évoluer la nature des révoltes des jeunes hommes, mais plutôt la réponse à ces contestations : au X^e siècle, la réintégration avec repentance semble devenir plus courante que l'exclusion violente, pour les hommes tout du moins. Cela est sans doute le signe que leurs pré-

tentions au pouvoir dont ils sont précisément exclus continuent d'être considérées comme légitimes par une partie de l'aristocratie. Cette réintégration n'était toutefois pas inconnue auparavant : Charles le Chauve fait aveugler l'un de ses fils mais il n'est pas aussi sévère avec ses autres enfants rebelles en 862 (Joye, 2006). Dans l'ensemble, la fluidité des réponses aux contestations adolescentes est le signe à la fois des changements généraux de l'organisation de la parenté et de l'adaptabilité des familles aristocratiques du haut Moyen Âge face à l'entrée dans l'âge adulte de ses membres.

CONCLUSION

Les contestations adolescentes du début du Moyen Âge sont donc bien un observatoire privilégié des mécaniques de la parenté et de la place de l'individu au sein du collectif familial aristocratique. Tout d'abord, les évolutions générales de la parenté au cours des premiers siècles du Moyen Âge ont des incidences sur la manière de considérer et de traiter les contestations au sortir de l'enfance : avant l'époque carolingienne, l'hagiographie dépeint très fréquemment des jeunes femmes désireuses d'entrer au monastère sans l'accord des parents. Au IX^e siècle, la question cruciale du consentement au mariage (ou, en l'occurrence, de l'absence de consentement) modifie quelque peu les argumentaires mobilisés par ces femmes. La conception carolingienne de l'ordre social, modelée sur l'image de la hiérarchie familiale dominée par le père, explique la violence de la répression contre les fils contestataires

et la nécessité, face à ces révoltes, de réaffirmer l'autorité paternelle. À l'inverse, au X^e siècle, la redéfinition des rôles au sein de la famille appelle vraisemblablement une plus grande indulgence envers les fils contestataires. À la même époque, le relatif désintérêt pour la vie monastique féminine hors de Saxe¹³ explique la raréfaction du *topos* de la sainte réfractaire au mariage.

Au-delà de ces changements, les contestations sont aussi révélatrices de la difficile entrée dans l'âge adulte pour certains enfants : le passage brutal du statut d'enfant à celui d'épouse autour de douze / quinze ans motive sans doute certaines jeunes filles à préférer le monastère; à l'inverse, le maintien dans la soumission au père et une indépendance retardée sont la principale cause de révolte des jeunes hommes, à un âge plus avancé, en général au tournant de la vingtaine ou un peu après. L'Église, qui produit la quasi-totalité des sources sur ces contestations, ne les juge pas de la même manière car les rébellions féminines se font souvent à son profit. Le monastère est le refuge idéal des jeunes femmes refusant le mariage à l'adolescence. Il ne faut toutefois pas imaginer que la plupart des jeunes femmes agissent de cette manière : elles apparaissent beaucoup plus souvent, à cet âge, comme des victimes des ambitions des hommes de leur famille que comme des agentes indépendantes (Joye, 2010, 43).

Au-delà de cet aspect, les écarts genrés sont moindres : les jeunes hommes et les jeunes femmes cherchent à mobiliser des soutiens, des réseaux, tant dans la famille qu'au-dehors. Les effets génération-

nels sont très marqués : les premiers soutiens de l'adolescent ou de l'adolescente contestataire sont ses frères et sœurs d'âge similaire, en général issus d'une même union, ce qui crée parfois des rébellions groupées de plusieurs jeunes gens contre leurs parents. Ce soutien semble être l'une des conditions de réussite des contestations adolescentes et de l'inclusion des révoltés dans la prise de décision à l'échelle familiale.

L'étude des conflits au seuil, au moment du passage à l'âge adulte des enfants, permet bien de révéler les mécanismes de la parenté et la tension constante entre, d'une part, l'autorité parentale sur les enfants non-mariés et, d'autre part, la volonté de ces enfants de participer aux décisions familiales. L'entrée dans la vie adulte apparaît donc comme un moment d'intense négociation entre parents et enfants

sur la place et le rôle de chacun : les adolescents et adolescentes peuvent utiliser la contestation pour affirmer cette place mais le risque existe, en particulier pour les hommes, de voir cette contestation se solder par une forme d'exclusion. Les révoltes adolescentes redéfinissent donc durablement l'organisation de la constellation familiale, contrainte de prendre en compte ses nouveaux membres adultes. D'autres périodes de conflits au seuil, par exemple au moment de la mort des parents et du partage de l'héritage, révèlent aussi la fluidité de l'organisation familiale : les contestations adolescentes ne sont qu'un des moments du roman familial.

Justine AUDEBRAND

LaMOP,

univ. Paris-1 Panthéon-Sorbonne
justine.audebrand@univ-paris1.fr

NOTES

1. On pourra se reporter en dernier lieu aux actes de la 68^e semaine d'études de Spolète, parus en 2021 (Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2021), qui porte sur l'enfance durant le haut Moyen Âge : les contributions portent majoritairement sur l'Occident mais quelques-unes traitent en outre des mondes islamique et byzantin.

2. Texte dans l'édition de Coumert, 2020, notamment XXVI, 408-409 : 1. *Si quis puerum infra XII anno siue crinitum siue incrinatum occiderit, XXXIII dinariis qui faciunt solidos DCtos culpabilis iudicetur. [...] 9. Si quis puer infra XII annos aliquam culpam commiserit fredus ei non requiratur.*

3. Adalbold d'Utrecht, 24, 689 : *Domnus Bruno etiam, frater regis Heinrici et episcopus, associatur, aetate iuuenis, et per iuuentutem ad seducendum facilis.*

4. Texte dans l'édition de Coumert, 2020, XXVI, 408 : 6. *Si quis puellam ingenuam infra annos*

antequam infantes possit habere occiderit, VIII dinariis qui faciunt solidos CCtos culpabilis iudicetur. 7. Si quis feminam ingenuam postquam infantes coeperit habere occiderit, XXVII dinariis qui faciunt solidos DCtos culpabilis iudicetur. 8. Si quis feminam postquam infantes non potuerit habere occiderit, VIII dinariis qui faciunt solidos CCtos culpabilis iudicetur.

5. *Admonitio generalis*, chap. 46, 57 : *Item in eodem, ut virgines non uelentur ante viginti quinque annos, nisi rationabili necessitate cogente.*

6. *Vita Austrebertae virginis*, chap. 7, 420 : *Procedente igitur tempore cum parentes eius, qui felicibus actibus eius parum fauebant, arrhabone pro amore seculi recepto, tempus praefinitum & diem statuisent nuptiarum; illa in angustiis posita, cogitare cepit quid ageret. Mæsta uero iter furtim arripuit, germano secum fratre, licet paruulo, assumpto. [...] Tunc demum confessa est fratri, quo ire cupiens*

festinabat. Erat his temporibus vir sanctus, magni apud Deum meriti, Audomarus nomine, Taru-nensis urbis Pontifex, in cuius diœcesi puella nobilis originem traxerat. Ad hunc ipsa tunc properabat, sacro velamine consecranda. Habebat etiam secum multos sui itineris comites.

7. Hucbald de Saint-Amand, *Vita sanctae Rictrudis abbatissae Marcianensis*, chap. 16, 842-843 : *Interea Dei famula Gertrudis, quae fuerat avia Adalbaldi viri venerabilis, longaevitatem vitae accumulans operibus bonis, in Hamatico monasterio a se aedificato, ubi etiam sacra virgo Eusebia ejus educabatur proneptis, viam ingreditur universae carnis, cui velut loco regiminis eadem succedit Eusebia, puella quidem bonae indolis, sed adhuc satis tenerae aetatis, utpote duodenis. Mater vero ejus Rictrudis vere Christicola profundiori usa consilio atque prudentia, bene sciens quod multos multis exercitatos virtutibus maligni hostis seducat astutia in aetate quoque jam matura, metuebat pro filia, ne forte serpentina tentaretur fraudulencia, si libertate potiretur immatura. Quapropter ad se eam venire et secum voluit habitare. Illa vero renuente, atque in Hamatico conversari volente, mater ejus regales compulsa est aures pulsare, ut suam ipsius auctoritate filiam potuisset recipere. Quo concedente missaque epistola reverti praecipiente moesta ad matrem sanctam regreditur Eusebia ad monasterium Marcianas cum suae proaviae sanctae Gertrudis corpore, et cum sanctorum reliquiis quae ibidem fuerunt reconditae, atque cum omni sua congregatione.*

8. *Ibid.*, chap. 17, p. 844 : *inito consilio cum suo filio Mauronto levita et abbate venerabili, visum est utrisque verberibus illam pro ipsa inobedientia et quadam animi pertinacia debere castigari. Quod eum placuisset matri ab eodem fratre ejus fieri, eo jubente inter brachia coarctata famuli adjudicatae subditur correptioni.*

9. Voir par exemple Astronome, *Vita Hludowici imperatoris*, 6, 300-302. Pépin n'est pas soutenu par ses frères.

10. *Passio Maxellendis prima*, chap. 4, 581 : *In-surrexerunt enim eodem tempore multi, dum ferme pubertatis jam pollens virgo contingeret annos.*

11. *Ibid.*, 7, 583 : *Ego igitur ab infantia virginitatem meam Domino consecravi, et ipsum solum castitatis amatorem atque largitorem sponsum prae cunctis mortalibus, gratia ejus favente, habere decrevi. Et hoc sciatis quia illi, dum vixero, inviolabilem fidem conservare tota intentione decerno. Addidit etiam: de hoc quod dixistis mihi utrumque me facere posse, id est, et Domino servire, et copulam maritalis tenere connubii: omnino sciatis me nullatenus hoc esse facturam. Non enim vitupero nuptias, nec execrari audea, quia bonae sunt inter volentes sibi mutuo. Tu vero, pater, praecavere debueras ne sine conscientia voluntatis meae defigeres manum tuam apud extraneum: dum scires in potestate mea esse, jam aetate poscente, ut ipsa mihi eligerem seniore, sive virum, quicumque complacuisset mihi; praesertim eum sim, etiam te conscio, alterius sponsa, Domini videlicet Jesu Christi.*

12. C'est du moins l'interprétation du chroniqueur franc Flodoard, *Annales*, 953, p. 135. D'autres sources évoquent aussi un possible conflit entre Liudolf et Henri de Bavière, le frère d'Otton I^{er}.

13. Les historiens ont depuis longtemps noté que les monastères féminins étaient particulièrement nombreux en Saxe au x^e siècle alors qu'ils étaient en déclin partout ailleurs en Europe (Leyser, 1979). Cela tient vraisemblablement au statut de chanoinesses que les religieuses saxonnes conservent et qui impose moins de restriction que le monachisme bénédictin (voir en dernier lieu Greer, 2021, sur cette question).

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Les indications entre parenthèses renvoient à trois séries des *Monumenta Germaniae Historica* (MSG) [Scriptores Rerum Germanicarum (SSRG), Scriptores (in Folio) (SS), Scriptores Rerum Merovingicarum

(SSRM)], à la *Bibliotheca Hagiographica Latina* (BHL), à la *Patrologia Latina* (PL), et aux *Acta Sanctorum* (AASS).

ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, éd. Frederik Kurze, Hanovre, 1890 (MGH, SSRG 50, 154-179).

ADALBOLD D'UTRECHT, *Vita Heinrici II*

- imperatoris*, BHL 3811, éd. Georg Waitz, Hanovre, 1841 (MGH, SS 4, 679-695).
- Admonitio generalis*, éd. Alfred Boretius, Hanovre, 1883 (MGH, capit. 1, 53-62).
- Annales Bertiniani*, éd. Félix Grat, Jeanne Vielliard et Suzanne Clémencet, Paris, C. Klincksieck, 1964.
- ASTRONOME, *Vita Hludowici imperatoris*, éd. Ernst Tremp, Hanovre, 1995 (MGH, SSRG 64, 279-554).
- HUCBALD DE SAINT-AMAND, *Vita sanctae Rictrudis abbatissae Marcianensis* (BHL 7247), éd. Jacques-Paul Migne, Paris, 1853 (PL 132, col. 829-848).
- ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae XI*, éd. Fabio Gasti et Jacques Fontaine, Paris, Les Belles Lettres, 2010.
- FLODOARD, *Annales*, éd. Philippe Lauer, Paris, A. Picard et Fils, 1905.
- Passio Maxellendis prima*, éd. Humbert Bénévent, 580-587, dans *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. 3, Bruxelles, 1785.
- Vita Aldegundis prima* (BHL 244), éd. Joseph-Hippolyte Ghesquière, 1787 (AASS Belgii IV, 315-326).
- Vita Austrebertae virginis* (BHL 832), 1658 (AASS, februarii II, 419-423).
- Vita Odiliae abbatissae Hobenburgensis* (BHL 6271), éd. Wilhelm Levison, Hanovre et Leipzig, 1913 (MGH, SSRM 6, 24-50).
- Travaux cités*
- ALEXANDRE-BIDON, Danièle (2003), « Seconde enfance et jeunesse dans la théorie des âges de la vie et le vécu familial (XIII^e – début XVI^e siècle) », 159-172, in Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero et Catherine Rollet (éd.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne.
- ARIANTZI, Despoina (dir.) (2018), *Coming of Age in Byzantium : Adolescence and Society*, Berlin, Boston, De Gruyter.
- ANRICH, Inès (2023), « Négociier son entrée au couvent. Stratégies et ressources des femmes face à l'opposition de leur famille en France et en Espagne (1830-1910) », *Hypothèses. Revue de l'école doctorale d'histoire*, 24, 221-231.
- ANRICH, Inès (2022), « Filles en conflits. Les liens familiaux à l'épreuve des vocations religieuses féminines (France et Espagne années 1830 – années 1900) », thèse de doctorat, univ. Paris-1 Panthéon-Sorbonne.
- ANRICH, Inès (2021), « L'autorité paternelle et les violences des parents sur leurs filles. Le cas des conflits familiaux autour des vocations religieuses féminines (France et Espagne, XIX^e siècle) », 239-250, in Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Marie-José Grihom (dir.), *Liens saccagés. Comment dire les violences familiales ?* Presses universitaires de Rennes.
- AUDEBRAND, Justine (2023), *Frères et sœurs dans l'Europe du haut Moyen Âge (vers 650 – vers 1000)*, Turnhout, Brepols.
- BARDET, Jean-Pierre, LUC, Jean-Noël, ROBIN-ROMERO, Isabelle, ROLLET, Catherine (dir.) (2003), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne.
- BITEL, Lisa M. (2002), *Women in Early Medieval Europe, 400-1100*, Cambridge University Press.
- CENTRO ITALIANO DI STUDI SULL'ALTO MEDIOEVO, *L'infanzia nell'alto medioevo* (2021), Spoleto, Fondazione Centro Italiano di studi sull'alto Medioevo.
- COCHELIN, Isabelle (2013a), « Adolescence Uncloistered (Cluny, Early Twelfth Century) », 147-182, in Isabelle Cochelein et Karen Elaine Smyth (dir.), *Medieval Life Cycles : Continuity and Change*, Turnhout, Brepols.
- COCHELIN, Isabelle (2013b), « Introduction : Pre-Thirteenth-Century Definitions of the Life Cycle », 1-54, in Isabelle

- Cochelin et Karen Elaine Smyth (dir.), *Medieval Life Cycles : Continuity and Change*, Turnhout, Brepols.
- COCHELIN, Isabelle, SMYTH, Karen Elaine (dir.) (2013), *Medieval Life Cycles : Continuity and Change*, Turnhout, Brepols.
- COUMERT, Magali (2020), « La loi salique, retour aux manuscrits », mémoire d'habilitation à diriger des recherches, univ. Paris-Nanterre.
- DE JONG, Mayke (2009), *The Penitential State : Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge University Press.
- DOCKRAY-MILLER, Mary (2019), « Childhood and Adolescence in Anglo-Saxon Literary Culture ed. by Susan Irvine and Winfried Rudolf (review) », *Journal of English and Germanic Philology*, 118 (4), 578-580.
- DOYON, Julie (2005), « À l'ombre du Père ? L'autorité maternelle dans la première moitié du XVIII^e siècle », *Clio*, 21, 162-173.
- DUBY, Georges (1964), « Dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle. Les "jeunes" dans la société aristocratique », *Annales E.S.C.*, 19 (5), 835-846.
- FARGE, Arlette, FOUCAULT, Michel (1982), *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard.
- GAILLARD, Michèle (2018), « Conte et hagiographie. Étude sur la *Vie* de sainte Odile d'Alsace », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 96 (1), 403-415.
- GOETZ, Hans-Werner (2018), « Adoloscen-tia in abendländischen Quellen des frühen Mittelalters zwischen Kindheit und Erwachsensein? Ein begriffsgeschichtlicher Zugang », 251-293, in Despoina Ariantzi (dir.), *Coming of Age in Byzantium : Adolescence and Society*, Berlin, Boston, De Gruyter.
- GREER, Sarah (2021), *Commemorating Power in Early Medieval Saxony. Writing and Rewriting the Past at Gandersheim and Quedlinburg*, Oxford University Press.
- HELVÉTIUS, Anne-Marie (2014), « La *Passio* de sainte Maxellende et la réforme d'une communauté féminine en Cambrésis », 167-181, in Marie-Céline Isaïa et Thomas Granier (dir.), *Normes et hagiographie dans l'Occident (VI^e-XVI^e siècle). Actes du colloque international de Lyon 4-6 octobre 2010*, Turnhout, Brepols.
- IRVINE, Susan, RUDOLF, Winfried (dir.) (2018), *Childhood & Adolescence in Anglo-Saxon Literary Culture*, Univ. of Toronto Press.
- ISAÏA, Marie-Céline (2021), « L'enfance dans l'hagiographie latine (III^e-X^e s.) », 689-736, in Centro italiano di studi sull'alto medioevo, *L'infanzia nell'alto medioevo*, Spoleto, Fondazione Centro Italiano di studi sull'alto Medioevo.
- JAMES, Edward (2004), « Childhood and Youth in the Early Middle Ages », 11-23, in Peter J. P. Goldberg et Felicity Riddy (dir.), *Youth in the Middle Ages*, York, York Medieval Press.
- JOYE, Sylvie (2021), « Enfance heureuse, enfance périlleuse dans la Gaule mérovingienne », 791-817, in Centro italiano di studi sull'alto medioevo (2021), *L'infanzia nell'alto medioevo*, Spoleto, Fondazione Centro Italiano di studi sull'alto Medioevo.
- JOYE, Sylvie (2012a), « Filles et pères à la fin de l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge. Des rapports familiaux à l'épreuve des stratégies », 239-266, in Christophe Badel et Christian Settapani (dir.), *Les stratégies familiales dans l'Antiquité tardive*, Paris, De Boccard.
- JOYE, Sylvie (2012b), *La femme ravie. Le mariage par rapt dans les sociétés occidentales du haut Moyen Âge*, Turnhout, Brepols.
- JOYE, Sylvie (2010), « I conflitti familiari per la figlia nubile (V-IX secolo) », *Genesis. Rivista della Società Italiana delle Storiche*, 9

- (1), 29-54.
- JOYE, Sylvie (2006), «Le rapt de Judith par Baudoin de Flandre (862). Un *clinamen* sociologique?», 361-379, in François Bugar, Laurent Feller et Régine Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols.
- LELEU, Laurence (2008), «Frères et sœurs ennemis dans la Germanie du x^e siècle», *Médiévales*, 54, 35-52.
- LE JAN, Régine (2001), «Remises d'armes et rituels du pouvoir chez les Francs : continuités et ruptures de l'époque carolingienne», 171-189, in Régine Le Jan, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard.
- LE JAN, Régine (1995), *Famille et pouvoir dans le monde franc (vii^e-x^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- LETT, Didier, ROBIN, Isabelle, ROLLET, Catherine (2015), «Faire l'histoire des enfants au début du xxi^e siècle. De l'enfance aux enfants», *Annales de démographie historique*, 2015 (1), 231-276.
- LETT, Didier (2009), «Genre et enfance au Moyen Âge», *Genre & Histoire*, 5, 2009, en ligne : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/859> [consulté le 25 avril 2023].
- LETT, Didier (1997), *L'enfant des miracles. Enfances et familles au Moyen Âge, xii^e-xiv^e siècles*, Paris, Aubier.
- LEVI, Giovanni, SCHMITT, Jean-Claude (dir.) (1996), *Histoire des jeunes en Occident*, vol. 1, «De l'Antiquité à l'époque moderne», Paris, Seuil.
- LEWIS-SIMPSON, Shannon (dir.) (2008), *Youth and Age in the Medieval North*, Leiden, Boston, Brill.
- LEYSER, Karl (1979), *Rule and Conflict in an Early Medieval Society : Ottonian Saxony*, Bloomington, Indiana University Press.
- LOUIS, Étienne (2014), «Une église monastique du haut Moyen Âge dans le nord de la France. Le cas de Hamage», 357-385, in Michèle Gaillard (dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule, du iv^e au ix^e siècle*, Turnhout, Brepols.
- MELICHAR, Petra (2018), «Adolescent Behavior in Byzantine Sources? Some Observations on Young Byzantine Women Pursuing their Goals», 105-115, in Despoina Ariantzi (dir.), *Coming of Age in Byzantium : Adolescence and Society*, Berlin, Boston, De Gruyter.
- NELSON, Janet L. (1997), «The Siting of the Council at Frankfort : Some Reflections on Family and Politics», 149-165, in Rainer Berndt (dir.), *Das Frankfurter Konzil von 794. Kristallisationspunkt karolingischer Kultur. Akten zweier Symposien (vom 23. bis 27. Februar und vom 13. bis 15. Oktober 1994) anlässlich der 1200-Jahrfeier der Stadt Frankfurt am Main*, Mayence, Selbstverlag der Gesellschaft für mittelrheinische Kirchengeschichte.
- NELSON, Janet L. (1991), «La famille de Charlemagne», 194-212, in Alain Dierkens et Jean-Marie Sansterre (dir.), *Le souverain à Byzance et en Occident du viii^e au x^e siècle*, Bruxelles, Byzantion.
- POSSENTI, Elisa (2021), «La morte infantile nell'alto medioevo : il contributo dell'archeologia in Occidente», 67-130, in Centro italiano di studi sull'alto medioevo, *L'infanzia nell'alto medioevo*, Spoleto, Fondazione Centro Italiano di studi sull'alto Medioevo.
- RÉAL, Isabelle (2001), *Vies de saints, vie de famille. Représentation et système de la parenté dans le royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques*, Turnhout, Brepols.
- ROGER, Alexandra (2013), «Contester l'autorité parentale. Les vocations religieuses forcées au xviii^e siècle en France», *Annales de démographie historique*, 2013 (1), 43-67.
- SÁNCHEZ-MARTÍ, Jordi (2008), «Age Mat-

- ters in Old English Literature», 205-226, in Shannon Lewis-Simpson (dir.), *Youth and Age in the Medieval North*, Leiden, Boston, Brill.
- WARD, Emily Joan (2018), «Child Kingship and Notions of (Im)maturity in North-Western Europe, 1050-1262», 197-212, in Elisabeth Van Houts (dir.), *Proceedings of the Battle Conference 2017*, Boydell & Brewer.
- WARD, Emily Joan (2022), *Royal Childhood and Child Kingship. Boy Kings in England, Scotland, France and Germany, c. 1050-1262*, Cambridge University Press.
- ZOEPFL, Friedrich (1955), «Brun», 669, dans *Neue Deutsche Biographie*, vol. 2, Berlin, Duncker & Humblot.

RÉSUMÉ

Au début du Moyen Âge, le passage de l'enfance à l'âge adulte n'est pas le même pour les jeunes hommes et les jeunes femmes de l'aristocratie : les premiers bénéficient d'une période de transition assez longue tandis que les secondes deviennent rapidement épouses et mères lorsqu'elles sont mariées. Cette donnée explique le profil différent des contestations adolescentes : les jeunes filles se révoltent jeunes, entre douze et quinze ans, souvent en refusant le mari imposé par leurs parents, alors que les jeunes hommes se rebellent plus tard, autour de la vingtaine, lorsqu'ils sou-

haitent secouer la tutelle parentale. Au-delà de cette différence, les contestations adolescentes sont assez similaires : les hommes comme les femmes mobilisent les mêmes ressources et jouent sur les mêmes ressorts. Les réactions parentales à ces révoltes montrent tout le danger qu'elles font peser sur l'ordre familial : les adolescents rebelles sont tour à tour exclus de la famille ou réintégrés en son sein, ce qui témoigne *in fine* de la plasticité de l'organisation des familles aristocratiques et de leur adaptabilité lorsque ses membres deviennent adultes.

ABSTRACT

During the Early Middle Ages, the transition from childhood to adulthood was not the same for young men and women of the aristocracy: the former benefited from a fairly long transition period, while the latter became wives and mothers quickly when they were married. This explains the different profile of adolescent protests: young girls rebelled at a young age, between twelve and fifteen, often by refusing the husband imposed by their parents, whereas young men rebelled later, around their twenties, when they

wished to shake off parental tutelage. Beyond this difference, adolescent protests are quite similar: both men and women mobilised the same resources and used the same expedients. Parental reactions to these revolts showed the danger they posed to the family order: rebellious teenagers were excluded from the family or reintegrated into it, which ultimately testifies to the plasticity of the organisation of aristocratic families and their adaptability when its members became adults.